Particuliers

UN PARTICULIER PEUT-IL PAYER UN AUTO-ENTREPRENEUR PAR CESU PRÉFINANCÉ ?

Oui, un particulier peut payer la prestation d'un auto-entrepreneur avec le Cesu préfinancé .

L'activité que l'auto-entrepreneur effectue au domicile du particulier doit toutefois relever du secteur des services à la personne .

Selon la prestation fournie, l'auto-entrepreneur devra préalablement avoir effectué une déclaration, obtenu un agrément ou demandé une autorisation d'activités .

Les services à la personne concernent principalement les activités suivantes :

- Garde d'enfants, soutien scolaire ou cours à domicile, accompagnement des enfants dans leurs déplacements
- Assistance aux personnes âgées ou handicapées à leur domicile
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile
- Services aux personnes à leur domicile concernant les tâches ménagères ou familiales

Le particulier peut utiliser le Cesu préfinancé pour payerla totalité ou seulement une partie de la sommequ'il doit à l'auto-entrepreneur.

Le paiement du reste de la somme due peut être effectué en espèces(dans la limite de 1 000 €), par virement ou chèque bancaire.

À NOTER

Les sommes versées au prestataire peuvent permettre au particulier de bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses.

Questions – Réponses

- Un particulier employeur peut-il payer un salarié avec un Cesu préfinancé ?
- Quelles sont les activités de services à la personne et comment y recourir ?
- Cesu déclaratif ou Cesu préfinancé : quelles différences ?
- Que faire en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un Cesu préfinancé ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi…

- Particulier employeur : aide à domicile (services à la personne)

Pour en savoir plus

- Titres Cesu préfinancés
  Source : Centre de remboursement du Cesu
- Site du Cesu
  Source : Urssaf
- Activités autorisées pour le particulier employeur (services à la personne)
  Source : Ministère chargé de l'économie
- Site des services à la personne
  Source : Ministère chargé des finances

Textes de référence

- Code du travail : articles L7231-1 à L7231-2
  Activités relevant des services à la personne
- Code du travail : article D7231-1
  Liste des activités relevant des services à la personne
- Code général des impôts : article 199 sexdecies
- Circulaire du 11 avril 2019 relative à la déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne
  Déclaration et agrément des organismes de services à la personne

HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU
12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château
S'y déplacer